

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 5 mars 2026**

L'an 2026 et le 5 mars à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 17 février 2026.

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 17 février 2026

**Délibération N° 05-03-2026 / N°53**

Etaient présents les membres en exercice : 86

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tétu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 100

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Jacques Nick, Yves Petit, Christian Delambre, Michel Petit, Christian Boucly, Romuald Delattre, Benoit François, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Patrick Dekeyser, Eric Poulain

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Denis Caillierez ayant donné procuration à Harold Tétu, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Marc Degrendele

**Titre de la délibération : Assainissement collectif – Redevance d’assainissement collectif – Montants 2026**

Monsieur le Vice-Président donne lecture du rapport suivant :

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la 2<sup>e</sup> Partie, ainsi que le Livre 2 de la 5<sup>ème</sup> Partie ;*
- *Vu les articles L.1331-1 à L1331-11 du Code de la Santé Publique ;*
- *Vu le prochain contrat de délégation du service d’assainissement collectif qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2026 sur le territoire des communes de Agnez Les Duisans, Duisans, Gouves, Habarcq, Haute-Avesnes, Montenescourt, Noyellette en l’Eau, Wanquetin, d’Avesnes Le Comte et d’Aubigny en Artois ;*
- *Vu les travaux d’assainissement collectif en cours ou réalisés dans plusieurs communes de la Communauté de Communes des Campagnes de l’Artois*
- *Vu les délibérations n°61 du 12 avril 2017 et n°83 du 10 avril 2025 relatives à la redevance assainissement collectif*
- *Vu la délibération n°176 du 02 novembre 2023 relative aux modalités d’application de la majoration prévue à l’article L1331-8 du Code de la Santé Publique,*
- *Vu la délibération n°261 du 18 décembre 2025 relative à la fixation du tarif de la contre-valeur de la redevance pour performance des systèmes d’assainissement collectif au titre de l’année 2026,*

Il est suggéré aux membres de l’Assemblée Communautaire de fixer comme suit, à compter de l’entrée en vigueur de la présente délibération, le montant des parts intercommunales de la redevance assainissement collectif mentionnées dans les délibérations n°61 du 12 avril 2017 et n°83 du 10 avril 2025.

	<b>Communes en délégation de service public*</b>	<b>Montant HT/m3 de la part variable intercommunale</b>	<b>Montant annuel HT de la part fixe intercommunale</b>	<b>A titre indicatif : Montant HT/m3 de la redevance performance des systèmes d’assainissement collectif en 2026</b>
--	--	---	---	--

Agnez-Les-Duisans	X	2.2102 €	0.00 €	0.0362 €
Duisans	X	2.2102 €	0.00 €	
Gouves	X	2.2102 €	0.00 €	
Habarcq	X	2.2102 €	0.00 €	
Haute-Avesnes	X	2.2102 €	0.00 €	
Montenescourt	X	2.2102 €	0.00 €	
Noyellette-en-l'Eau	X	Desserte prévue prochainement		
Aubigny en Artois	X	1.1500 €	0.00 €	
Avesnes Le Comte	X	1.5600 €	0.00 €	
Bienvillers Au Bois		3.3000 €	63.00 €	
Fréwillers		3.0000 €	70.00 €	
Hermaville		3.3406 €	90.00 €	
Izel les Hameau		4.0815 €	70.00 €	
Mondicourt		2.9500 €	60.00 €	
Pas en Artois		2.4210 €	30.00 €	
Savy Berlette		4.1500 €	80.00 €	
Tilloy Les Hermaville		1.2400 €	90.00 €	
Tincques		3.7857 €	80.00 €	
Villers Brulin		1.3132 €	60.00 €	

\* : le montant de la redevance pour les communes en délégation de service public sera majoré des parts variables et fixe revenant au délégataire au titre des contrats en cours et à venir.

Suite à l'avis favorable du Bureau du 16 février 2026, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les montants des parts variables et fixes intercommunales à partir de 2026 comme proposés ci-avant,
- d'autoriser le Président à mettre en application ces tarifs et à signer tout document rendu nécessaire pour leur mise en œuvre.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10/03/2026 et publication ou notification du 10/03/2026

